RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

1 PRIME
Société par Actions Simplifiée au capital de 20.000 euros
Siège social : 7 rue de Maubeuge, 75009 Paris
R.C.S PARIS 403 144 686
(Ci-après « **la Société** »)

EXTRAIT DU PROCES VEBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 30 JUIN 2025

[....]

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et majorité requise pour les décisions extraordinaires,

constate que les capitaux propres sont inférieurs à la moitié du capital social,

décide, conformément à l'article L225-248 du Code de commerce sur renvoi de l'article L227-1 du Code de commerce, de dissoudre la société de manière anticipée.

Prend acte que cette résolution devra faire l'objet des mesures de publicité prévues par la loi et si la dissolution est refusée par les associés, que la situation devra être régularisée à l'issue d'un délai expirant le 31 décembre 2027.

Cette résolution est rejetée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale,

confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

